

St Denis, 14 février
2697



Ma cher ami,

Votre dernière lettre est un
chef d'accusation de bon sens et de haute politique.
Voilà Briand qui prépare une
nouvelle loi sur les impôts par un conseil
Constitutionnel. C'est des idées de l'ordre le plus
Libéral en matière de projet de loi sur
Cailloux très dangereux. Non pas que je
sois pas partisan de l'impôt sur le revenu,
mais son projet présente deux défauts graves.
Le premier est l'impôt progressif sur le
revenu global, ce qui veut dire que chaque
année, quand on se empêche d'argent, il
suffira d'augmenter la taxe de progression,
de manière que le revenu a parties de 70.000 fr
par exemple, serait de plus en plus chargé.
C'est ce qui est arrivé dans certains cantons
de Suisse, ou de municipalités socialistes
qui ont élevé les taxes de ces communes

3692



de passent les limites de leur budget, ont cherché
devenir supérieurs la teneur de la progression pour
de moins par ce 10% du revenu à partir
de 20.000 fr. Qu'est-ce que l'est produit ?
Un tel cas de capitaux, qu'on a du surplus.

Le second défaut du projet est l'insécurité
de permanence établie chez les particuliers.

N'espérez pas vous en débarrasser par de
mesures détectables dont nous sommes.

Je vous prie de vouloir bien agréer
retrouve autour de votre table.

affectionnés comme d'habitude.

Wright

3883

